

DILLAERTS Hans, EPRON Benoît (2014). La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises: État des lieux et prospective. *Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, vol. 38, n° 2,

http://muse.jhu.edu/journals/canadian_journal_of_information_and_library_science/v038/38.2.dillaerts.html

La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises: État des lieux et prospective

Hans Dillaerts
Benoît Epron

Résumé

L'offre commerciale de livres numériques portée par les éditeurs français est aujourd'hui absente des collections des bibliothèques publiques. Peu de bibliothèques publiques disposent aujourd'hui en effet d'une offre de livres numériques satisfaisante. Cet article a comme objectif d'analyser plus précisément le contexte français qui est marqué par le déploiement d'un projet d'expérimentation d'un service de prêt du livre numérique (le projet PNB). En plus d'identifier les freins au développement du prêt du livre numérique, nous mettons ici en avant un certain nombre de facteurs clés de réussite pour l'intégration progressive du livre numérique dans les collections des bibliothèques.

Mots-clés : livre numérique, bibliothèque publique, France, PNB, prêt public, chaîne du livre, écosystème du livre

Abstract

The commercial offer of e-books proposed by the French publishers is nowadays not available in the public libraries. Indeed few public libraries now have a satisfactory offer of digital books. The objective of this article is to analyze and be more specific about the French context which is marked by the deployment of an experimental project of a public e-book lending service (PNB project). In addition to the identification of the obstacles to the development of a public e-book lending service in France, we propose here a certain number of key success factors for the progressive integration of eBooks in the library collections.

Keywords : eBook, public library, France, PNB, library lending services, Ecosystem Approach

I. Introduction : bref aperçu du livre numérique en France

Le livre numérique perce doucement dans le paysage français. Alors qu'en 2011, la part du livre numérique constituait 2%, soit 56,8 millions d'euros (SNE, 2013c) du chiffre d'affaires des éditeurs français, en 2012, le marché du livre numérique représentait 3,1% du chiffre d'affaires de la vente de livres soit 81,8 millions d'euros (SNE, 2013b). Ce chiffre agrège la vente de livres numériques sur support physique (0,4%), la vente de livres numériques en ligne (2,7% dont 0,9% pour les livres grand public). Le chiffre d'affaires a donc augmenté de près de 44% en un an. Dans le même temps, de plus en plus de ménages français possèdent les outils nécessaires pour la lecture numérique. En effet, la vente des tablettes numériques a fortement progressé et la vente des liseuses électroniques a pris son envol : 3,6 millions de tablettes ont été vendues en 2012 et la vente des liseuses électroniques est estimée à 500000 pièces pour l'année 2013 (GFK, 2013).

Selon le baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique (étude réalisée en 2013), « 15% de la population française âgée de 15 ans et plus déclare avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique » (SOFIA, SNE, SGDL, 2013). Selon le SNE (SNE, 2013a), la plupart des éditeurs français sont pleinement impliqués maintenant dans le livre numérique et publient leurs nouveautés simultanément au format papier et au format numérique. Le rapport « Global eBook: A report on market trends and developments » (WISCHENBART, 2013) recense 126000 titres numériques en France pour l'année 2013.

<Insérer Encadré 1 ici>

Alors que le livre numérique est encore relativement peu intégré dans la société et l'économie française (SOFIA, SNE, SGDL, 2013), il est « en passe de devenir un objet de consommation courant » (BEUVE-MERY, 2013) aux États-Unis. Sur le marché américain, la part du livre numérique représente en effet 20 % (AAP, BISG, 2013) et l'offre de livres numériques est bien développée. Amazon revendique ainsi avoir 1 700 000 titres de livres numériques dans son catalogue (WISCHENBART, 2013). Aujourd'hui, 32 % des Américains ayant plus de 18 ans disposent d'une liseuse électronique et de façon plus générale, un Américain sur deux dispose soit d'une tablette, soit d'une liseuse électronique (PEW RESEARCH CENTER, 2014).

Le marché français (et européen plus globalement) est loin d'être arrivé à ce niveau de « maturité ».

<Insérer tableau 1 ici>

Nous pensons toutefois que ce « retard » français et européen doit être fortement nuancé. La comparaison avec les États-Unis est rendue délicate en raison de l'hétérogénéité des modèles économiques et des particularités du marché du livre en Europe qui est bien plus morcelé que le marché américain. Ce morcellement est lié à l'existence de différents bassins linguistiques relativement limités par rapport au bassin anglophone du marché américain.

La situation n'est pas non plus idéale sur le marché de l'édition américain, les modèles d'accès et les modèles économiques sont très loin d'être normalisés. Il en est de même pour les relations commerciales entre les bibliothèques publiques et les éditeurs comme a pu le démontrer le cas Budler-Overdrive (BERRY, 2013 ; IDATE, 2013; ZICKUHR et al., 2012).

Dans ce travail, ce sont les bibliothèques publiques qui nous intéressent plus particulièrement. De nombreuses études existent sur la place qu'occupe le livre numérique dans les bibliothèques publiques américaines (ZICKUHR et al., 2012 ; AMERICAN LIBRARIES, 2013 ; LIBRARY JOURNAL et EBSCO Publishing, 2012). Il est crucial pour les bibliothèques publiques françaises d'intégrer progressivement cette nouvelle offre numérique dans leurs fonds documentaires afin d'anticiper une future hausse de la demande des usagers dans les années à venir. L'intérêt du grand public pour les liseuses électroniques et les livres numériques a été un élément déclencheur très important pour le développement d'un service de prêt dans les bibliothèques publiques américaines. Le rapport « Libraries, patrons, and e-books » précise à ce sujet : « L'intérêt pour les livres numériques a pris son envol à la fin de l'année 2006 avec la mise en vente des liseuses électroniques de Sony, et s'est accéléré après le dévoilement du Kindle d'Amazon. Cet intérêt général du public a incité de nombreuses bibliothèques à offrir des livres numériques en prêt, et l'intérêt des usagers pour les livres numériques n'a fait qu'augmenter au fil du temps.» [1] (ZICKUHR et al., 2012). C'est ainsi qu'en 2007, 38,3% des bibliothèques publiques américaines étaient dotées de livres numériques (HOFFMAN et al., 2012).

Aujourd'hui, entre 75% et 80% des bibliothèques publiques américaines proposent un service de prêt de livres numériques (KOBIE, 2013).

Peu de bibliothèques publiques françaises offrent aujourd'hui des livres numériques à leurs usagers (IDATE, 2013) au-delà des expérimentations de prêt de liseuses qui portent principalement sur des ouvrages du domaine public.

Comment favoriser le développement d'un service de prêt du livre numérique ? Pourquoi l'offre commerciale des éditeurs, qui connaît un développement relativement important, n'est-elle pas aujourd'hui intégrée dans les collections des bibliothèques ? Notre objectif ici est de proposer des pistes d'analyse et de réflexion sur ces questionnements. Dans cet article, nous mettrons ainsi en exergue les développements récents et encore expérimentaux du service de prêt du livre numérique en France et les questions que celui-ci soulève pour les bibliothèques publiques. Pour alimenter notre réflexion, nous mettrons également en avant un certain nombre d'éléments prospectifs relatifs au développement de l'offre du livre numérique dans les bibliothèques publiques.

II. Le développement de services de prêt public du livre numérique : contexte français

II.1 Une offre de livre numérique très faible, voire inexistante dans les bibliothèques publiques

Le taux de pénétration des services de prêt du livre numérique en bibliothèque est très faible. 1% des bibliothèques publiques françaises disposent d'un fonds de livres numériques (IDATE, 2013). Les bibliothèques publiques ont toutefois commencé à acquérir et prêter des liseuses et des tablettes électroniques [2]. La bibliothèque publique devient ainsi progressivement un lieu de découverte de ces nouveaux outils de lecture.

La France bénéficie d'une offre commerciale de livre numérique relativement bien développée par rapport à d'autres pays européens (cf. tableau n°1). Cette offre portée par les éditeurs est cependant très mal intégrée dans les fonds documentaires des bibliothèques. Dans d'autres pays

européens, c'est souvent l'inverse : peu de livres numériques proposés par les éditeurs, mais l'existant est bien intégré dans les bibliothèques publiques (IDATE, 2013). En France le constat est donc celui d'un « décalage significatif entre le nombre de titres disponibles pour les bibliothèques et ceux qui sont disponibles pour le grand public. Mais ce décalage est très variable selon les plates-formes. Et, surtout, l'approche quantitative ne permet pas d'apprécier réellement la qualité des catalogues disponibles pour les bibliothèques » (IDATE, 2013).

<Insérer tableau 2 ici>

Cet état de fait est directement lié au marché même du livre numérique et aux préoccupations des éditeurs qui doivent encore définir des modèles économiques à destination des bibliothèques qui soient équilibrés. La question de la cannibalisation éventuelle du prêt sur l'acquisition est posée à nouveau dans le cas du livre numérique. Ce niveau de risque pour les éditeurs est largement conditionné par les modalités de la mise à disposition (sur place/à distance, téléchargement/streaming) de livres numériques et plus précisément par la différence perçue par les usagers entre les différentes modalités d'accès au livre numérique.

II.2 PNB (prêt numérique en bibliothèque) : Un projet d'expérimentation d'un service de prêt public du livre numérique

Le projet PNB est un projet d'expérimentation pour le développement d'un service de prêt du livre numérique dont la finalité est d'ouvrir « un modèle ouvert de distribution des livres numériques dans le respect du rôle de chaque acteur » (DILICOM, 2012). Ce projet est porté par DILICOM qui est un « service interprofessionnel destiné depuis 1989 à faciliter le développement des Echanges de Données Informatisés (EDI) dans le secteur commercial du livre. Il est avant tout destiné aux distributeurs et aux libraires, et son capital est réparti entre ces derniers, ses principaux partenaires.» [3]. Cela explique sans doute le rôle important que le projet PNB accorde aux libraires dont le rôle s'articule autour de trois fonctions : « Présenter les offres numériques des éditeurs aux collectivités; répondre aux appels d'offre; transmettre les commandes aux plates-formes de distribution » (DILICOM, 2012). Un des objectifs de PNB est en effet de stabiliser la place des libraires aujourd'hui questionnée par l'arrivée du numérique sur le marché du livre. Ainsi, « la place forte que jouent les plates-formes logistiques de distribution dans la création de valeur des groupes éditoriaux, le rôle qu'elles jouent dans le contrôle de la

filière et la relation avec le réseau des libraires sont d'autant d'aspects que le marché du livre numérique vient bouleverser [...] L'émergence du concept de « e-distributeurs » vient compléter celui d'«agrégateur » de livres numériques » (EPRON, 2008).

Le rapport Lescure précise quant à lui que « les libraires devraient redevenir des interlocuteurs non pas exclusifs, mais privilégiés des bibliothèques » (LESCURE, 2013)

La phase opérationnelle du projet pilote est lancée depuis le mois de février 2014 et s'étendra jusqu'au mois de juin 2014. Trois bibliothèques publiques participent au projet : Montpellier, Grenoble et Aulnay-sous-Bois (BIENVAULT, 2014).

< Insérer image 1 ici >

Le projet PNB est proche du dispositif québécois *Pretnumerique.ca* créé en 2011. Au Québec, la même volonté existe de préserver l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Comme le précise Aurélia Giusti, « l'ABPQ [4], BAnQ [5] et le Réseau Biblio se sont associés avec De Marque pour créer, avec le soutien de la Société de développement des entreprises culturelles (Sodec) et du MCC [6], [la plate-forme] *Pretnumerique.ca* [7] [...]. Elle permet aux bibliothèques d'acheter des livres numériques auprès du réseau des librairies québécoises agréées et de les prêter pour une durée déterminée (prêt chronodégradable). » (GIUSTI, 2013).

Dans la chaîne du livre papier, le service de prêt est une solution dégradée de l'accès au livre par rapport à l'acquisition. L'utilisateur peut disposer d'un livre qu'il a la possibilité de lire et d'étudier pour une période donnée. Après une période plus ou moins longue selon les bibliothèques et le type de document, l'utilisateur doit restituer le livre. Le modèle proposé aujourd'hui à travers le prêt du livre numérique est calqué sur celui du livre papier. L'objectif affiché étant bien de préserver à la fois une modalité d'accès aux ressources des bibliothèques et l'ensemble des acteurs économiques de la chaîne du livre.

<Insérer image 2 ici >

Les situations françaises et québécoises contrastent avec les situations américaines et canadiennes (anglophone). Dans les dispositifs de prêt numérique américains et canadiens, les libraires ne jouent aucun rôle et n'interviennent pas du tout dans le processus.

<Insérer image 3 ici >

Les bibliothèques publiques traitent directement avec les distributeurs numériques dont le plus important est OverDrive. Comme le souligne le rapport IDATE, « les Etats-Unis, et en partie le Canada anglophone, se caractérisent par le nombre important d'acteurs présents sur ce secteur de la distribution numérique aux bibliothèques. Cependant, une seule plate-forme – OverDrive – pèse réellement sur ce marché pour le moment. » (IDATE, 2013). Les enquêtes menées pour le rapport « Ebook usage in U.S. Public Libraries : third annual survey » (Library Journal, EBSCO Publishing, 2012) démontrent en effet que 92% des bibliothèques publiques ayant un service de prêt numérique, travaillent avec OverDrive.

Cette relation directe qui existe entre les bibliothèques publiques et les agrégateurs/éditeurs n'existe pas en France et au Québec. Comme dans le modèle du livre papier, les relations entre bibliothèques publiques et éditeurs restent, dans le modèle du livre numérique et dans les propositions de PNB, largement inexistantes. Des relations directes entre ces deux types d'acteurs seraient toutefois souhaitables afin d'ouvrir un espace de dialogue, notamment sur les aspects du prêt de livre numérique autres que tarifaires (modalités techniques, médiation, cadre législatif).

Comme le souligne Sébastien Respingue-Perrin, « Le «côté obscur» de ce projet [PNB] est l'impossibilité de négocier une offre pertinente pour les bibliothèques à cause du contrôle juridique des prix, la limitation du marché à un acteur, des tarifs élevés et un modèle d'entreprise uniforme. Les relations entre les bibliothèques et les éditeurs seront définitivement rompues. » [8] (RESPINGUE-PERRIN, 2013).

Les interrogations des éditeurs en France ou en Canada vis-à-vis du prêt numérique en bibliothèque ne doivent pas être négligées. Le marché du livre numérique est aujourd'hui encore loin d'être normalisé du point de vue des modèles économiques et d'accès. Ces derniers sont intimement liés aux développements des usages de la lecture numérique qui restent pour le

moment difficiles à mesurer. C'est en partie la raison pour laquelle il est d'autant plus important de favoriser le dialogue et la concertation entre tous les acteurs concernés par le prêt du livre numérique.

II.3 La loi n°2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique : un dispositif juridique qui encadre le livre numérique en France

Il existe en France, contrairement au Canada et aux États-Unis, une législation qui encadre le prix du livre. Ce dispositif juridique existe maintenant depuis plus de 30 ans. Il s'agit de la loi du 10 août 1981, dite loi « Lang ». Comme le soulignent Mathieu Perona et Jérôme Pouyet, « le point essentiel de la loi est l'encadrement du prix de revente au détail des livres au moyen d'un prix plafond (100 % du prix fixé par l'éditeur ou l'importateur, prix qui doit être imprimé sur la couverture des ouvrages édités en France) et d'un prix plancher, fixé à 95 % du prix précédent. » (PERONA, POUYET, 2010). L'objectif de cette loi était de garantir

« 1) l'égalité des citoyens devant le livre [...] 2) le maintien d'un réseau décentralisé très dense de distribution 3) le soutien au pluralisme dans la création et l'édition en particulier pour les ouvrages difficiles » (PERONA, POUYET, 2010).

Depuis 2011, ce dispositif juridique s'applique également aux livres numériques afin de réguler, au même titre que le marché du livre physique, le marché émergent du livre numérique. L'article 2 de la loi n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique précise ainsi : « Toute personne établie en France qui édite un livre numérique dans le but de sa diffusion commerciale en France est tenue de fixer un prix de vente au public pour tout type d'offre à l'unité ou groupée. Ce prix est porté à la connaissance du public. ». Si le modèle du prix unique du livre papier a été largement repris pour les livres numériques, la loi précise toutefois que « ce prix [celui du livre numérique] peut différer en fonction du contenu de l'offre et de ses modalités d'accès ou d'usage. ». Cette loi nous intéresse ici plus particulièrement parce que « le troisième alinéa de l'article 2 de la loi exclut expressément du champ d'application de la loi les offres des éditeurs universitaires pour lesquelles un marché existe déjà (vente de licences aux bibliothèques, ventes aux professionnels par l'intermédiaire de groupements, etc.). » (SNE, 2014). La loi prévoit en effet la possibilité offerte aux éditeurs de construire des « offres proposées sous la forme de licences d'utilisation et associant à ces livres numériques des contenus d'une autre nature et des

fonctionnalités. Ces licences [...] doivent être destinées à un usage collectif et proposées dans un but professionnel, de recherche ou d'enseignement supérieur dans le strict cadre des institutions publiques ou privées qui en font l'acquisition pour leurs besoins propres, excluant la revente. ».

Dans un article récent, Sébastien Respingue-Perrin a souligné les limites de cette exception pour les bibliothèques publiques qui ne sont en effet pas incluses dans cette exception (RESPINGUE-PERRIN, 2013). Il souligne ainsi que le décalage entre les offres des bibliothèques et l'offre commerciale grand public pourrait s'accroître: « Appliquée de manière stricte, la loi pourrait retarder le développement de l'offre de livres numériques pour les bibliothèques françaises alors que l'offre de livres numériques pour le grand public augmente » [9]. Ce dispositif juridique complexe et relativement peu adapté aux collectivités contraint donc les bibliothèques publiques à se tourner vers un modèle de prêt numérique tel que pensé et conçu par la plateforme Prenumerique.ca au Québec, ou expérimenté dans le cadre du projet PNB en France.

III. Développement et intégration de l'offre du livre numérique dans les bibliothèques publiques : quelques éléments prospectifs

La demande de livres numériques en bibliothèques publiques en France est aujourd'hui difficile à évaluer. Pour les professionnels des bibliothèques, les arbitrages sur ces questions en termes de ressources humaines et financières sont donc complexes. Il est toutefois envisageable d'anticiper une augmentation d'une demande pour ce type de ressources dans les années à venir.

L'exemple américain doit être examiné attentivement pour tirer au mieux parti de cette relative expérience. Environ 80% (les chiffres varient) des bibliothèques publiques américaines proposent un service de prêt de livre numérique. Ce service reste toutefois relativement méconnu auprès des usagers en raison de freins multiples à son utilisation : manque d'information et de communication de la part des bibliothèques, mauvaise intégration des livres numériques dans les catalogues, conditions d'accès aux livres numériques insatisfaisantes (ZICKUHR et al., 2012) etc.

Notre objectif ici n'est pas d'esquisser un modèle d'affaires au sens strict, mais de proposer un cadre de réflexion relatif au développement du prêt numérique en bibliothèque publique, à savoir les enjeux de compétence, de médiation, de l'environnement juridique et la nature des acteurs.

III.1 Développer la compétence numérique

Pour accompagner le développement d'une offre de livre numérique en bibliothèque, les compétences afférentes doivent être élargies au sein des bibliothèques publiques et plus généralement de tout service documentaire comme le souligne Ghislaine Chartron : « la compétence numérique doit être développée et régulièrement actualisée afin de remplir les missions fondatrices d'accompagnement pour l'acquisition des connaissances et de répondre à des besoins d'informations variés avec une exigence de qualité et de diversité. » (CHARTRON, 2012). Cette dimension numérique doit également prendre sa place cœur du projet de service (POYANT, 2013).

Les collections numériques des bibliothèques peuvent leur permettre de s'affranchir de la matérialité des documents et donc des espaces qui les abritent. Ainsi, l'ancrage territorial d'une bibliothèque ne se définit plus seulement par sa collection, mais aussi par les services et la médiation déployés dans ces établissements. Comme le souligne Julien Gusthiot, « il n'est de contradiction entre l'ancrage territorial d'une bibliothèque et les ressources numériques qu'à la condition de faire dépendre le but de la mission de lecture publique de la notion de collection (qui, effectivement, s'évanouit pour partie) [...] L'idée de concevoir les établissements de lecture publique en tant que troisième lieu, c'est-à-dire espace de vie confortable, agréable, ouvert, proposant des services fournit le complément indispensable des ressources numériques. C'est par le truchement de l'accueil sur place que la médiathèque signe son originalité et se distingue d'un simple réservoir de documents. » (GUSTHIOT, 2010)

L'ancrage territorial de la bibliothèque publique, questionné aujourd'hui par les stratégies de coopération (LE CROSNIER, 1998), se verrait également renforcé par le développement d'une fonction éditrice et médiatrice vers le territoire desservi.

III.2 Intégrer la médiation de ressources numériques libres dans les politiques documentaires

Comme le souligne Bertrand Calenge, les « institutions académiques tentent peu à peu de développer l'accès libre (et pas toujours gratuit) aux travaux des chercheurs. Dans les bibliothèques publiques, le phénomène est l'inverse : elles cherchent à repérer une offre payante et contrainte dans un univers électronique où, de plus en plus, l'offre gratuite intéressant généralement ces bibliothèques devient de plus en plus librement accessible, et ce même pour certaines ressources à haute valeur ajoutée comme les brevets. » (CALENGE, 2009)

Une enquête (HILL, BOSSALLER, 2012) auprès des bibliothèques publiques américaines montre que s'il existe un intérêt croissant des bibliothèques américaines pour les ressources numériques libres et/ou gratuites, celles-ci sont mal valorisées et intégrées dans les catalogues des bibliothèques. L'étude montre également l'absence flagrante d'une politique documentaire clairement définie vis-à-vis de ces ressources. Les auteurs précisent ainsi: « Même si les bibliothèques ont un réel intérêt à l'ajout de telles ressources, il semble y avoir peu de volonté à intégrer ces ressources dans les stratégies des bibliothèques de développement des collections.[L'intégration] repose en grande partie sur une base informelle plutôt que sur une politique institutionnelle qui dicterait comment les bibliothèques doivent traiter les ressources numériques. Cette relation mixte entraîne une intégration aléatoire des ressources numériques gratuites. » [10]. Les bibliothèques publiques ont donc tout intérêt à identifier et exploiter ces « nouvelles » ressources numériques et à les intégrer dans leur politique documentaire. La valorisation de l'offre de livres numériques ainsi agrégée permettrait de proposer une offre plus riche et plus diversifiée.

Les bibliothèques publiques n'exploitent encore aujourd'hui que de façon limitée ces ressources numériques « alternatives » et leurs politiques documentaires s'articulent autour de l'offre payante : « Un réflexe naturel des bibliothécaires, nourri par le modèle de l'édition des imprimés, suppose que la quasi-totalité des collections matérielles est construite autour de l'achat sélectif de produits éditoriaux. Le tropisme professionnel conduit ainsi à se préoccuper essentiellement des ressources accédées à titre onéreux » (CALENGE, 2013).

Le passage à une posture de médiateur de ressources numériques libres hors circuit traditionnel d'acquisition suppose un changement de paradigme important qui permettrait de renforcer les missions de médiateur des bibliothèques, notamment vis-à-vis des documents numériques provenant du Web. La gestion des collections et la sélection des œuvres (numériques) doivent être au service de la médiation (CALENGE, 2010 ; POUCHOL, 2012). Comme le souligne Jérôme Pouchol, « [...] retenons en particulier la nécessité de lier, sinon de subordonner, la fonction de sélection de contenus (physiques ou numériques) à l'activité de médiation. Opéré en amont de la chaîne documentaire, le travail de sélection n'a en effet de sens et d'efficacité que s'il vient non seulement compléter intelligemment les ressources existantes mais aussi s'inscrire dans un processus dynamique d'action médiatrice. » (POUCHOL, 2012). La sélection, la diffusion et la médiation de ressources numériques « alternatives » repositionnent le bibliothécaire au cœur du processus d'acquisition : à lui de mettre en place une veille efficace et dans la durée sur ces ressources, à lui de repérer et d'identifier sur Internet un document susceptible d'être pertinent pour sa communauté d'utilisateurs, à lui de vérifier que le document puisse être librement diffusé et exploité au sein et en dehors de son établissement, à lui enfin de promouvoir les ressources auprès de sa communauté locale. Pour plus d'efficacité, ce travail de sélection doit être encadré collectivement par le personnel de la bibliothèque (CALENGE, 2010) et s'appuyer sur les interactions avec les utilisateurs qui constituent potentiellement des co-construteurs des services proposés dans les bibliothèques (GALAUP, 2012). Cette forme de « labellisation » par la bibliothèque se distingue évidemment de la sélection éditoriale traditionnelle. Elle suppose une réflexion approfondie sur la légitimité (réelle et perçue) de la bibliothèque.

Un partenariat intéressant a vu le jour au cours de l'année 2012 entre la bibliothèque publique américaine (californienne) Los Gatos et la plateforme d'auto-édition Smashwords. C'est un partenariat stratégique dont l'objectif pour les bibliothèques est de stimuler la créativité et de « reconquérir » le public (COKER, 2013; BRANTLEY, 2012; HILL, 2012). Nate Hill précise à ce sujet : « La nouvelle bibliothèque publique doit s'imposer comme une institution avec un engagement aussi profond pour la production de connaissances que pour la consommation de la connaissance qui est son engagement actuel. La bibliothèque publique doit être impliquée dans toutes les phases du cycle de la vie créatrice [...] [11] (HILL, 2012). Cette stratégie ne vise pas à

se substituer aux modèles traditionnels d'acquisition de livres numériques sous droits issus du monde éditorial classique. Elle complète l'offre éditoriale commerciale par des ressources en accès libre qui permettent aux bibliothèques d'offrir à leurs usagers une plus grande diversité dans leur offre numérique.

III.3 La nécessité d'un cadre législatif prenant en compte les bibliothèques publiques

L'accompagnement du développement de services de prêt de livres numériques en bibliothèques publiques passe par la définition d'un cadre législatif précisément adapté (à la fois au niveau national et européen). Comme le souligne le rapport Lescure (LESCURE, 2013), « le droit de l'Union européenne ne permet pas, à ce jour, de déroger au droit exclusif de l'auteur pour le prêt public numérique des œuvres protégées » (LESCURE, 2013). La directive 2006/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 définit en effet seulement le prêt d'exemplaires physiques : par prêt d'objets, la directive entend « leur mise à disposition pour l'usage, pour un temps limité et point pour un avantage économique ou commercial direct ou indirect, lorsqu'elle est effectuée par des établissements accessibles au public » [12]. Le prêt du livre numérique n'étant pas prévu par ce dispositif, « le prêt public de livres numériques relève [...] du droit exclusif de l'auteur et de la négociation contractuelle entre les organismes prêteurs et les titulaires de droit » (LESCURE, 2013). Une modification de la directive permettrait d'abaisser les barrières juridiques au développement de service de prêt public de livre numérique en France et, plus globalement, dans l'Union européenne.

Dans le cadre français, la loi n°2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique ne prend pas en compte, comme nous l'avons souligné précédemment, les bibliothèques publiques. La loi stipule en effet que les licences d'utilisation sont seulement prévues pour les bibliothèques de recherche. Au-delà des aspects de négociations commerciales complexes qu'induit le modèle des licences, une extension de la loi sur le droit de prêt permettrait aux bibliothèques publiques de proposer des offres de prêt de livre numérique bénéficiant d'une uniformité des conditions d'accès (sur place/à distance, téléchargement/streaming) similaire à celle existante pour le livre physique.

III.4 Développer un service de prêt numérique impliquant tous les acteurs

Au vu de la nature du livre numérique et des modèles déjà déployés hors de la France, il apparaît probable que le modèle de prêt de livres numériques en bibliothèque se construise autour d'un nombre limité d'acteurs. Ce type de structuration du marché et de concentration des acteurs est déjà largement présent sur Internet et plus largement au sein de l'écosystème des bibliothèques.

Ainsi, le développement technologique du service de prêt de livres numériques en bibliothèques publiques en France repose actuellement sur un unique acteur, à savoir DILICOM, un acteur interprofessionnel regroupant les distributeurs et les libraires.

Si les modalités expérimentées dans le cadre du projet PNB se généralisent, le service de prêt de livres numériques en bibliothèques risque fortement d'être contraint aux plans de développement d'un acteur devenu incontournable.

Seule l'assurance que cette question soit gérée par l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, éditeurs, libraires, distributeurs et bibliothèques publiques, garantira à ces dernières une réelle prise en compte de leurs intérêts.

IV. Conclusion

Au-delà de la dimension souvent expérimentale du prêt de supports, le développement de services de prêt du livre numérique, est encore en phase de développement. Dans ce contexte, le projet PNB, constitue un projet intéressant pour deux raisons. Tout d'abord, le projet en lui-même rassemble autour de lui la réflexion sur le développement du prêt du livre numérique en impliquant tous les acteurs de la chaîne du livre.

Ensuite, le projet PNB se caractérise par la volonté de constituer une offre de livres numériques adaptée aux bibliothèques de lecture publique. Cette offre est aujourd'hui limitée, notamment en

raison des difficultés que rencontrent l'ensemble des acteurs de la chaîne à définir un modèle équilibré.

Au-delà des modèles d'accès proposés pour le livre numérique aujourd'hui en bibliothèque, l'enjeu porte principalement sur la capacité des bibliothèques à inscrire leur offre de services dans l'environnement numérique qui caractérise aujourd'hui un nombre croissant de lecteurs.

C'est aujourd'hui également la pertinence de la notion même de prêt pour le livre numérique qui peut légitimement être interrogée. Ainsi, Lionel Maurel souligne: "Il est à mon sens crucial de cesser même d'employer la fausse métaphore du "prêt numérique" [...]. On ne peut réfléchir avec des fichiers numériques (par définition non rivaux) comme on le fait avec des exemplaires physiques. Le "prêt" d'un livre numérique n'a en réalité aucun sens, sauf à vouloir reconstituer artificiellement de la rareté dans l'environnement numérique." (MAUREL, 2013).

La tension est donc forte aujourd'hui entre la volonté de maintenir l'organisation existante de la filière éditoriale et la nécessaire prise en compte des évolutions induites par le numérique pour pouvoir permettre aux bibliothèques de porter leurs activités dans ce nouvel environnement.

C'est enfin, avec le livre numérique en bibliothèque, la capacité pour les professionnels des bibliothèques d'accompagner leur public vers ces nouveaux modes de lecture qui est questionnée.

Notes

[1] Traduction libre de : « Interest in e-books took off in late 2006 with the release of Sony Readers, and accelerated after Amazon's Kindle was unveiled a year later. And this public interest prompted many libraries to offer e-books to borrow, and this patrons' interest in e-books has only grown over time»

[2] Voir google map [Prêt de liseuses et tablettes en bibliothèque](#)

[3] Source: <https://dilicom-prod.centprod.com/informations/article.html?code=qui.sommes.nous>

[4] L'association des bibliothèques publiques du Québec : <http://www.abpq.ca/>

[5] Bibliothèque et Archives nationales du Québec : <http://www.banq.qc.ca/accueil/>

[6] Ministère de la Culture et des Communications

[7] URL de plateforme: <http://www.prenumerique.ca/>

[8] Traduction libre de : “The “dark side” of the project is the impossibility to negotiate a relevant offer for libraries because of legal price maintenance, the limitation of the market to one actor, high tariffs and a uniform business model. Relationships between libraries and publishers will be definitely broken.”

[9] Traduction libre de : “strictly applied, the law could delay the development of the offer of Ebooks for French libraries whenever the offer of eBooks for the general public is growing”

[10] Traduction libre de : “Even as libraries express interest in adding such materials, there seems to be little activity towards making such materials a part of the libraries' ongoing collection development strategies. It is largely informal basis, rather than institutional policy, that dictates how libraries treat e-resources. This mixed relationship results in a haphazard incorporation of free e-resources”

[11] Traduction libre de : “The new public library needs to establish itself as an institution with a commitment to the production of knowledge just as deep as its existing commitment to the consumption of knowledge. The public library needs to be involved in all the touch points of the creative life cycle [...]. »

[12] La directive européenne est accessible sur l'URL <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:376:0028:0035:FR:PDF>

Références

Association of American Publishers (AAP), Book Industry Study Group (BISG). 2013. *Bookstats Volume 3*, New York : The Association of American Publishers, The Book Industry Study Group

American Libraries.2013.*The state of American Libraries : A report from the American Library Association*, <http://www.ala.org/news/sites/ala.org.news/files/content/2013-State-of-Americas-Libraries-Report.pdf>

Berry, John N. 2013. “Jo Budler: LJ’s 2013 Librarian of the Year”.*Library Journal*, <http://lj.libraryjournal.com/2013/01/people/joanne-jo-budler-2013-librarian-of-the-year/>

Beuve-Mery, Alain. 2013. « Livre numérique : la fracture européenne ». *Le Monde*, 9 octobre, http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/09/livre-numerique-la-fracture-europeenne_3492453_3234.html

Bienvault, Hervé (2013a). « Livre numérique: l'offre disponible en France ». *Aldus – depuis 2006*, 22 août, http://aldus2006.typepad.fr/mon_weblog/2013/08/livre-num%C3%A9rique-loffre-disponible-en-france.html

Bienvault, Hervé (2013b). « Marché du livre numérique en France: quel chiffre réel? ». *Aldus – depuis 2006*, 2 juillet, http://aldus2006.typepad.fr/mon_weblog/2013/07/march%C3%A9-du-livre-num%C3%A9rique-en-france-quel-chiffre-r%C3%A9el.html

Bienvault, Hervé (2014). « Bibliothèques : Aulnay-sous-Bois en pilote du projet PNB ». *Aldus – depuis 2006*, 19 février, http://aldus2006.typepad.fr/mon_weblog/2014/02/biblioth%C3%A8ques-aulnay-sous-bois-en-pilote-du-projet-pnb.html

Brantley, Peter. 2012. “Libraries as community publishers: How to turn the Tables”.*Publishers Weekly*, <http://blogs.publishersweekly.com/blogs/PWxyz/2012/03/16/libraries-as-community-publishers-how-to-turn-the-tables/>

Calenge Bertrand. 2009. “Quelles collections électroniques en bibliothèque publique?”. In *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, sous la direction de Pierre Carbone et François Cavalier, Paris, Editions du Cercle de la Librairie

Calenge Bertrand. 2010. « Médiation au défi de la sélection ? ou sélection au mépris de la médiation ? ». *Bertrand Calenge : carnet de notes*, 25 février,

<http://bccn.wordpress.com/2010/02/25/mediation-au-defi-de-la-selection-ou-selection-au-mepris-de-la-meditation/>

Calenge Bertrand. 2013. « Comment intégrer les ressources numériques dans une politique documentaire ? ». *Bertrand Calenge : carnet de notes*, 26 juin,

<http://bccn.wordpress.com/2013/06/26/comment-integrer-les-ressources-numeriques-dans-une-politique-documentaire/>

Coker Mark. 2013. "Libraries to Become Community Publishing Portals". *Huffpost books*,

http://www.huffingtonpost.com/mark-coker/library-ebooks_b_2951953.html

Chartron, Ghislaine. 2012. « La valeur des services documentaires en prise avec le numérique ». *Bulletin de bibliothèques de France*, vol. 57, no 5, 14-18

Dilicom. 2012. « Le prêt PNB : Prêt numérique en bibliothèque », http://www.crl-midipyrenees.fr/wp-content/uploads/2013/04/ProjetPNB_Dilicom.pdf

Epron, Benoit. 2008. « Le marché numérique des livres ». In : Broudoux Evelyne, Chartron Ghislaine. *Traitements et pratiques documentaires : Vers un changement de paradigme ? Actes de la deuxième conférence Document numérique et Société*, Paris : ADBS éditions, 155-156

Galaup Xavier. 2012. « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? ». *BBF*, 57-4, p.40-42

Gfk.2013.« Communiqué de Presse : Le climat de la consommation pèse sur le marché français du Livre selon GfK Consumer Choices. »,

http://aldus2006.typepad.fr/files/cp_gfk_cc_bilan_du_march_du_livre_en_2012.pdf

Giusti, Aurélia. 2013. « Réseaux documentaires. Quelles évolutions au Québec ? » IN : Chartron et al.. « Transformation numérique des réseaux ». *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 50, no 2, 46-59

Gusthiot, Julien. 2010. « Les ressources numériques dans les médiathèques territoriales: état des lieux et lignes de fuites ». Mémoire d'étude. Enssib, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49078-les-ressources-numeriques-dans-les-mediathèques-territoriales-etat-des-lieux-et-lignes-de-fuites.pdf>

Hill, Heather et Bossaller Jenny. 2012. "Public library use of free e-resources". *Journal of Librarianship and Information Science*. vol 45, no2, 103-112

Hill, Nate. 2012. A two part plan to make your library a local publisher. Public library Association, <http://plablog.org/2012/02/a-two-part-plan-to-make-your-library-a-local-publisher.html>

Hoffman, Judy, John Carlo Bertot, et Denise M. Davis. 2012. *Libraries Connect Communities: Public Library Funding & Technology Access Study 2011-2012*. Digital supplement of American Libraries magazine, <http://viewer.zmags.com/publication/4673a369>

Idate. 2013. « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique ». Mars. Rapport final. Étude réalisée pour le ministère de la Culture et de la Communication, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60389-etude-sur-l-offre-commerciale-de-livres-numeriques-a-destination-des-bibliotheques-de-lecture-publique.pdf>

Kobie, Nicole. 2013. « Ebooks: the final chapter for libraries? », *PC Pro*, 7 septembre, <http://www.pcpro.co.uk/features/384034/ebooks-the-final-chapter-for-libraries>

Le crosnier, Hervé. 1998. « Pour un développement conjoint d'Internet et des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 18-26

Lescure, Pierre. 2013. « Rapport de la Mission « Acte II de l'exception culturelle » : Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique ». Ministère de la culture et de la communication, 2013, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000278/>

Library Journal et EBSCO Publishing. 2012. *Ebook usage in U.S. Public Libraries : third annual survey*. Library Journal, 2012

Maurel, Lionel. 2013. « Légalisation du partage et livre numérique en bibliothèque : même combat ? ». *S.I.Lex*, 26 août, <http://scinfolex.com/2013/08/26/legalisation-du-partage-et-livre-numerique-en-bibliotheque-meme-combat/>

O'Brien David R., Gasser Urs, et Palfrey John. 2012. *E-Books in Libraries: A Briefing Document Developed in Preparation for a Workshop on E-Lending in Libraries*. Berkman Center Research Publication No. 2012-15, <http://ssrn.com/abstract=2111396>

Perona Mathieu et Jérôme Pouyet. 2010. *Le prix unique du livre à l'heure du numérique*. Paris : Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure

Pew Research Center. 2014. « E-Reading Rises as Device Ownership Jumps ». Pew Research Center, January, <http://www.pewinternet.org/2014/01/16/e-reading-rises-as-device-ownership-jumps/>

Pouchol Jérôme. 2012. « La médiation numérique dans le cadre d'une politique documentaire raisonnée : l'exemple de la MIOP ». In *Développer la médiation documentaire numérique*, sous la direction de Xavier Galaup, Villeurbanne, Presses de l'Enssib

Poyant, Véronique. 2013. « Les ressources numériques à la bibliothèque du Chesnay ». *Bulletin des bibliothèques de France*, no 3, 53-59

Respingue-Perrin, Sébastien. 2013. "Too early, too fast? The Regulation of the Ebook Market in France and its possible effects on EU Libraries", *LIBER Quarterly*, vol.3, no2, <http://liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/8539/9605>

SOFIA, SNE, SGDL. 2013. « Des lecteurs de livres numériques de plus en plus nombreux qui lisent plus qu'avant sans pour autant renoncer à leur consommation de livres imprimés : Troisième vague du Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique ». Communiqué de presse, 22 mars, http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/CP-Barometre-usages-livre-numerique-Vague3-22_03_13.pdf

Syndicat National de l'édition (SNE).2013a. « L'édition en perspective : Rapport d'activité du Syndicat national de l'édition », http://www.sne.fr/img/pdf/SNE/RapportActivite/plaquette_2013_bassedef%281%29.pdf

Syndicat National de l'édition (SNE).2013b. « Statistiques France et International : Repères statistiques 2013 – données 2012 ». Juin, http://www.internationalpublishers.org/images/stories/MembersOnly/STATS/2012/2013_Statistiques-France_Marche-2012.pdf

Syndicat National de l'édition (SNE).2013c. « Economie du livre : Repères statistiques 2011 et tendances 2012 ». Mars, <http://www.sne.fr/img/pdf/Presse/Economie%20du%20livre%20-%20Mars%202013%20%28Version%20imprim%C3%A9%29.pdf>

Syndicat National de l'édition (SNE). 2014. « Dossiers et enjeux : Prix unique du livre », <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/prix-unique-du-livre.html>

Wischenbart, Rüdiger.2013. *Global eBook: A report on market trends and developments*. Global eBook, October 2013, http://www.wischenbart.com/upload/Global-Ebook-Report2013_final03.pdf

Zickuhr, Kathryn et al. 2012. "Libraries, patrons, and e-books. Washington : Pew Research Center's Internet & American Life Project", 22 Juin, http://libraries.pewinternet.org/files/legacy-pdf/PIP_Libraries_and_Ebook_Patrons%206.22.12.pdf

Encadrés à insérer dans l'article

Encadré : Quel(s) indicateur(s) pour l'offre de livres numériques ?

Les chiffres avancés sur le marché de l'édition du livre numérique divergent beaucoup selon les sources.

- La part du livre numérique
 - Un marché du livre numérique à 3,1% du chiffre d'affaires sur la vente de livres selon le SNE (SNE, 2013b). Ce chiffre agrège l'ensemble des modèles de vente (dématérialisé, sur support physique, BtoB, BtoC)
 - Un marché du livre numérique à 0,6% pour le GFK (GFK, 2013). Ce chiffre couvre les ventes unitaires en téléchargement en BtoC (BIENVAULT, 2013b)
- Offre disponible en France
 - 126000 titres pour le rapport « Global eBook: A report on market trends and developments » (WISCHENBART, 2013)
 - 90877 titres selon Hervé Bienvault (titres recensés à partir du site LesLibraires.fr) (BIENVAULT, 2013a)

Ces divergences démontrent l'existence de problèmes méthodologiques et l'absence d'indicateurs normalisés pour mesurer de manière très précise le marché de l'édition du livre numérique.

Encadré 1

Tableaux à insérer dans l'article

Tableau 1

Pays	Titres disponibles	Chiffre d'affaires	Part du marché du livre
Allemagne	200 000	9 520 millions d'euros	5%
Espagne	30 000-50 000	2 772 millions d'euros	Environ 3%
Suède	4800	783 millions d'euros	Marché peu développé
Pays-Bas	23 300	1 174 millions d'euros	2,2%
France	126 000	4 534 millions d'euros	3%

Chiffres du rapport "Global eBook: A report on market trends and developments"
(WISCHENBART, 2013)

Tableau 2

	Bibliovox by Cybrilibris	Immatériel.fr	Numilog	Lekti	L'Harmathèque
Domaines	Vie pratique, sciences humaines	Généraliste	Généraliste	Généraliste	Généraliste
Nombre de titres destinés aux bibliothèques	10284	5730	Environ 50000	Plus de 800	Plus de 25000
Nombre de titres de l'offre grand public	>Pour 11670 dans l'offre Grand Public	>Pour 36061 dans l'offre grand public	>Pour environ 88000 dans l'offre grand public		>Pour près de 30000 chez l'Harmattan (offre Grand Public)

Source : Le rapport « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique » (IDATE, 2013)

Images à insérer dans l'article

Image 1

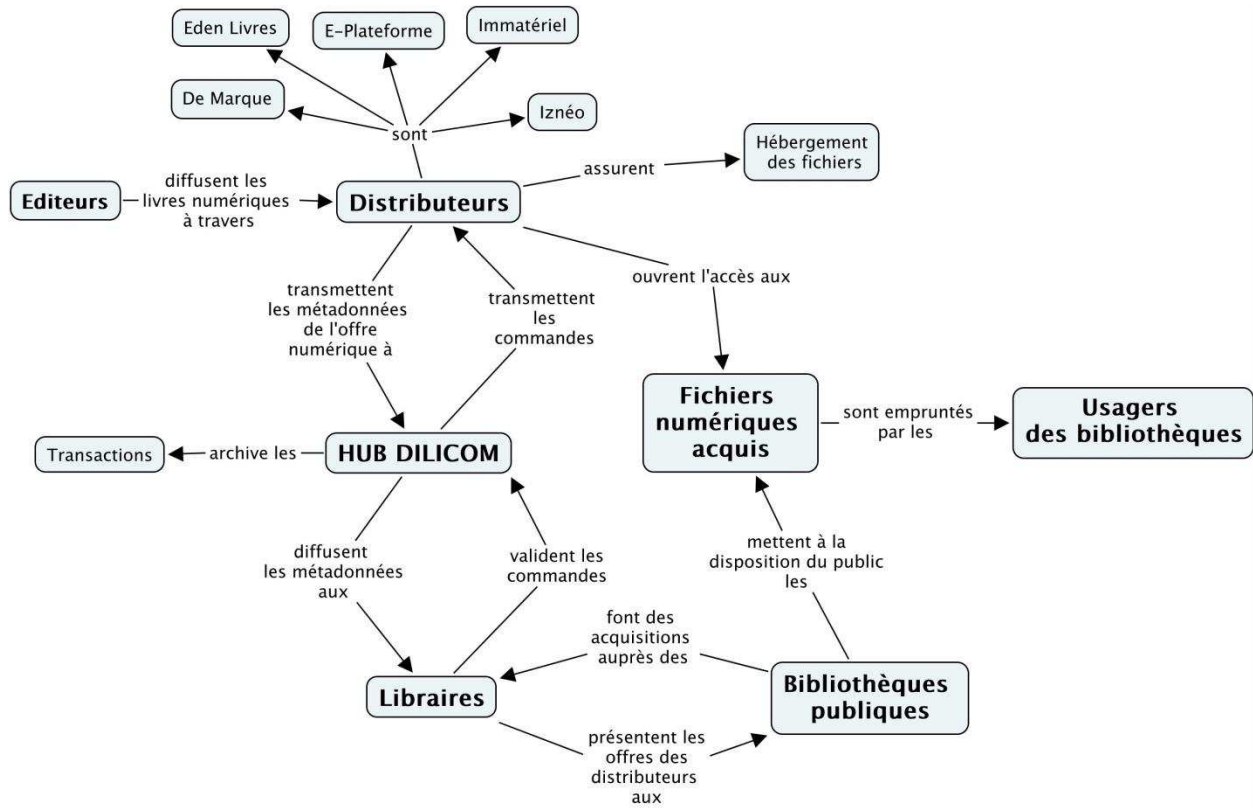
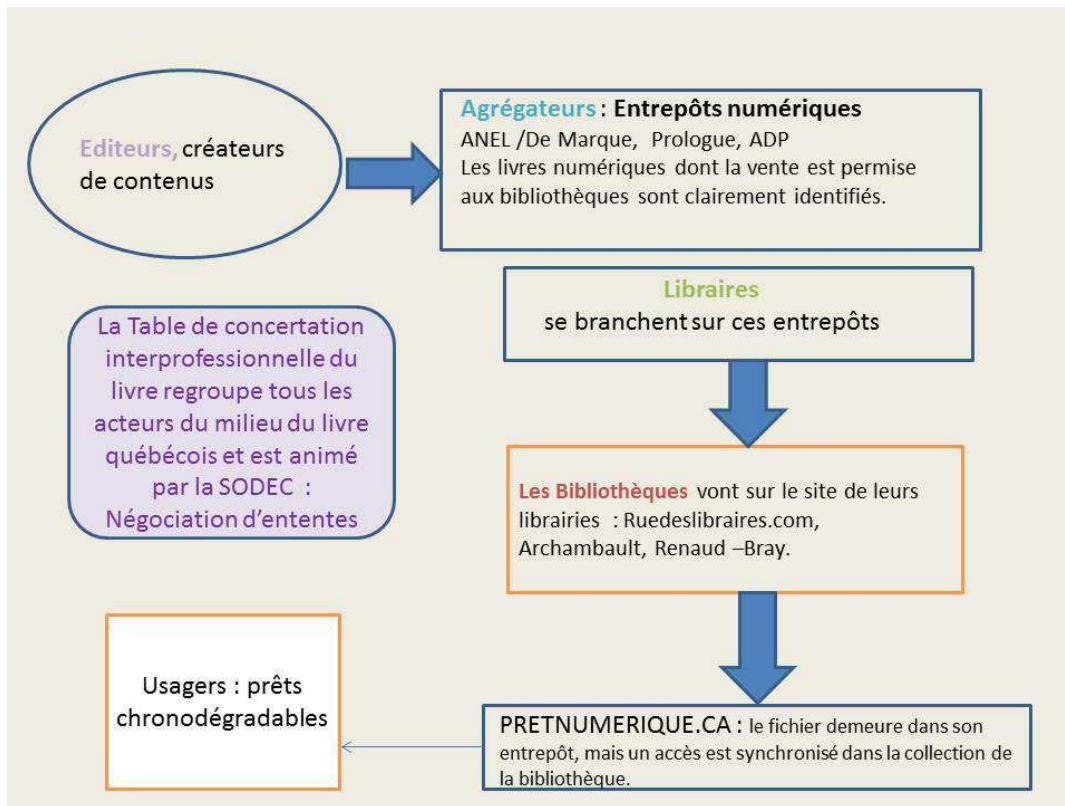


Schéma réalisé à partir du document « Le prêt PNB : Prêt numérique en bibliothèque » (DILICOM, 2012)

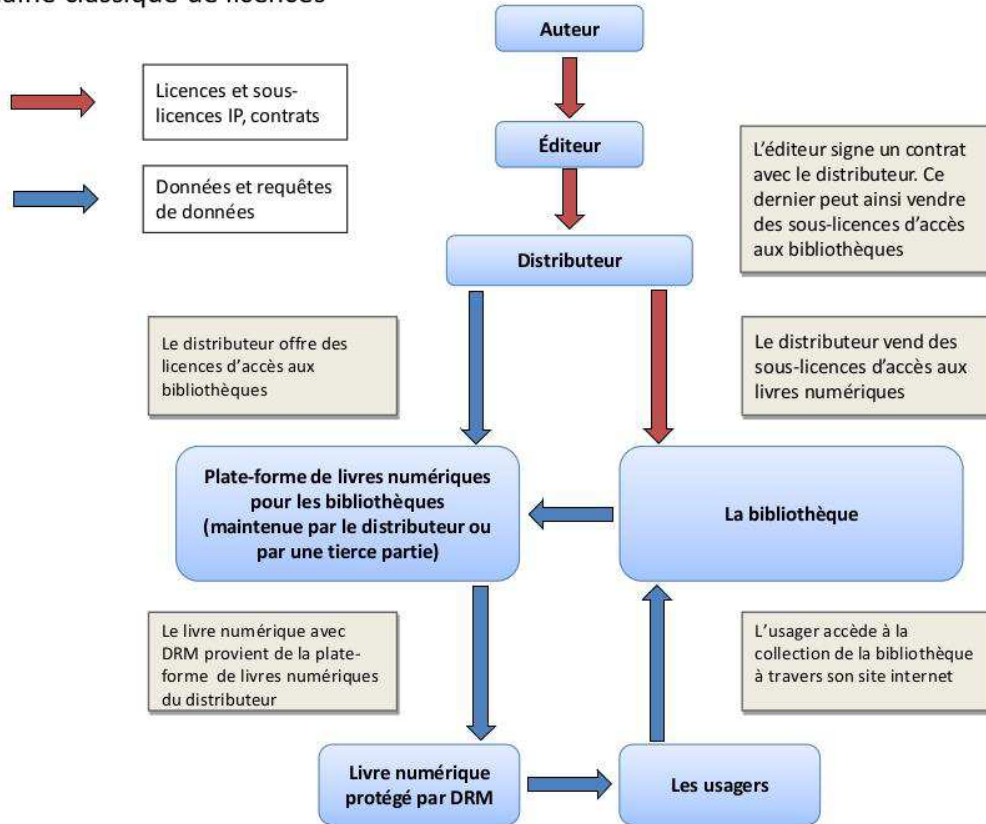
Image 2



Source : GIUSTI, 2013

Image 3

Chaîne classique de licences



Basé sur le schéma « A typical licensing chain » (O'BRIEN, GASSER, PALFRE, 2012) »